



ENVIRONNEMENT

Collecte de sapins



Que faire de votre sapin naturel une fois les fêtes passées lorsqu'il n'est pas repris par le revendeur ?

- La déchèterie
- Le point de collecte mis en place par la commune devant les ateliers municipaux du 2 au 10 janvier 2024.



Créé le : 26/12/2023

Attention : Seuls les sapins naturels, sans décoration et sans flochage sont acceptés.

Aucun autre déchet ne doit être déposé dans le parc à sapins.

Pour rappel, toutes les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sont désormais accessibles à tous les habitants du territoire sur présentation de la carte d'accès.